LA CITE JOYEUSE - FOYER DES ORPHELINS DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN (BRUXELLES) : UNE PREFIGURATION DES COMMUNAUTES D'ENFANTS ET UN LABORATOIRE PEDAGOGIQUE D'EDUCATION NOUVELLE ?

Sylvain Wagnon

Université de Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
Département Sciences de l'Education
2 rue de la Liberté
93526 Saint-Denis cedex
France
sylvain.wagnon@univ-paris8.fr

Mots-clés : *communauté d'enfants, Education nouvelle, pédagogie Decroly*

Résumé. En lien avec les autres interventions du symposium « républiques, villages et communautés d'enfants, un idéal concerté de l'après-seconde guerre mondiale » et conformément à l'esprit de ce symposium, notre contribution vise à placer quelques considérations sur cette question définie comme un point aveugle de la recherche en histoire de l'éducation. Notre étude tend à replacer l'expérience de la Cité joyeuse de Molenbeek-Saint-Jean (Belgique) dans le processus historique des communautés d'enfants. A partir des archives de l'UNESCO et de celles de la Cité joyeuse, notre recherche tentera de comprendre en quoi cet établissement se situe au croisement de l'histoire de l'Education nouvelle, comme laboratoire pédagogique de la pédagogie Decroly et de l'histoire internationale des communautés d'enfants après 1945 dans le cadre de la FICE. Nous nous intéresserons particulièrement aux débats de la première assemblée générale de la FICE à Charleroi en 1949 et aux influences de Nicolas Smelten et de Jeanne Jadot-Decroly dans l'élaboration des principes et des pratiques de cette concertation mondiale des communautés d'enfants. Pour ces pédagogues, la Cité joyeuse ne représente-t-elle pas non seulement un laboratoire mais aussi une étape et même un modèle concret dans leur projet de transformer le système éducatif et les méthodes d'enseignement ?

« Le nombre des enfants victimes de la guerre dans tous les pays d'Europe se monte à des millions. Orphelins ou demi-orphelins de parents tués ou déportés, atteints par les bombardements, la famine, les maladies, les névroses qu'engendre la guerre, ces enfants devront être recueillis et rééduqués. Pratiquement, il n'y a d'autre issue que de créer sur une grande échelle des foyers, colonies, maisons d'enfants. Comment organiser ces maisons le mieux possible ? Comment régénérer physiquement et moralement cette enfance sous-alimentée et nerveusement épuisée ? Comment éviter les échecs et le gaspillage de forces ? »

Dans cet extrait de son ouvrage, *Maisons d'enfants de l'après-guerre*[1], publié en 1945, Adolphe Ferrière dégage les principaux enjeux humains auxquels doivent répondre les sociétés d'après-guerre concernant les enfants victimes de la guerre. Face à cette urgence qui frappe rien que pour l'Europe plus de treize millions d'enfants, une des principales réponses institutionnelle et internationale fut en 1948 la création de la Fédération internationale des communautés d'enfants (FICE) sous l'égide de l'UNESCO. Mais comment répondre concrètement à cette urgence ? Adolphe Ferrière, en écrivant « il n'y a d'autre issue », la décrit à la fois internationale et liée aux principes et pratiques de l'Education nouvelle[2]. S'il ne fait aucun doute que la création de la FICE est née

[1] Ferrière, Ad. (1945). *Maisons d'enfants de l'après-guerre.* Neuchâtel : Editions de la Baconnière.
[2] L'Education nouvelle est le titre du premier chapitre de son ouvrage précédemment cité.

d'un immense espoir et d'un élan en faveur de l'enfance après la Seconde Guerre mondiale, la coordination de communautés pour orphelins de guerre établies en Europe ne se fit pas sans heurts et fut sujet à de nombreuses questions pédagogiques, sociales et politiques.

Pour étudier quelques éléments de cette élaboration internationale des communautés d'enfants nous nous sommes appuyés à la fois sur les archives, riches, de l'UNESCO qui permettent non seulement une vue internationale à travers l'ensemble des travaux de la FICE, mais aussi une connaissance fine des débats et des discussions parfois acharnées entre les différents acteurs de cette aventure. Ensuite, nous nous sommes basés sur les archives d'un établissement présent dès le début dans cet élan des communautés d'enfants : la Cité joyeuse de Molenbeek.

Pourquoi le choix de la Cité joyeuse ? L'étude de cet établissement nous a semblé intéressante car elle se situe à un croisement de plusieurs histoires. D'une part c'est un établissement créé au début de la première guerre mondiale, donc possédant une histoire particulière antérieure à notre étude et défini dès sa création comme un laboratoire d'éducation nouvelle et en particulier de la pédagogie d'Ovide Decroly et d'autre part, c'est un établissement dont plusieurs membres dirigeants ont participé activement à la construction de cette concertation des communautés d'enfants de l'après seconde guerre mondiale au niveau national et international.

Ces éléments nous ont permis d'esquisser une réflexion autour d'une problématique qui insiste avant tout sur les liaisons entre le processus historique de l'Education nouvelle du début du siècle et de l'après-Première Guerre mondiale et celui des communautés d'enfants de l'après-Seconde Guerre mondiale. Autrement dit, nous trouvons-nous face à deux histoires distinctes dans deux contextes historiques différents ou bien s'agit t-il de la même histoire et l'idéal des communautés d'enfants ne représente-t-il pas la prolongation, sous des formes différentes, du processus historique de l'Education nouvelle ? Nous avons aussi choisi, en lien avec les autres contributions de ce symposium, d'établir plusieurs axes d'analyse :

- premièrement : mieux définir les spécificités de la cité joyeuse. L'étude rapide d'un établissement « pilote » de l'Education nouvelle nous permettra de mettre en avant les principes et les pratiques qui font aussi partie des orientations fondatrices de cet idéal des communautés d'enfants d'après-guerre.
- Deuxièmement, en partant de cette toile de fond, nous nous intéresserons aux formes de l'institutionnalisation nationale et internationale élaborée lors de l'assemblée générale constitutive de la FICE de Charleroi d'octobre 1949 pour observer les similitudes des formes de l'institutionnalisation internationale des communautés d'enfants et celle des établissements d'éducation nouvelle du début du XXe siècle.
- Troisièmement, nous observerons la volonté de certains des dirigeants de la cité joyeuse de faire des communautés d'enfants un nouveau paradigme de l'Education nouvelle après la seconde guerre mondiale et un outil de transformation du système éducatif dans son ensemble.

1. La Cité joyeuse de Molenbeek (Bruxelles) : laboratoire d'Education nouvelle et préfiguration des communautés d'enfants de l'après Seconde Guerre mondiale.

1ere caractéristique : un établissement crée en 1914 et toujours en activité.
En 1951, Nicolas Smelten, président du foyer des orphelins, décrit ainsi l'établissement : « Du centre animé de Bruxelles, un quart d'heure de tram, puis dix minutes de marche, et nous voici en pleine nature, sur un plateau largement aéré, dans une cité jardin avenante et pittoresque. Parmi des bouquets d'arbres, des pelouses et des talus fleuris, se dressent des maisons d'enfants, d'aspect simple, dont certaines façades sont couvertes de verdure. C'est la Cité joyeuse du foyer des orphelins ; elle héberge environ 250 garçons et filles de tout âge, qui sont là parce qu'ils n'ont pas de parents, ou parce que ceux-ci, pour des raisons tristes ou tragiques, ne peuvent leur donner les soins ou l'éducation qui leur sont nécessaires[3]. »

[3] Note de Nicolas Smelten du 15 mars 1951. Archives Cité Joyeuse. Carton 224.

Aujourd'hui encore, la structure de la Cité joyeuse ressemble fort à cette description avec plus d'une centaine d'enfants qui vivent sur plus de 7 hectares de parcs et jardins et 7 pavillons.
Historiquement, cet établissement fut créé en 1914 pour soutenir les enfants victimes de la grande guerre. Il est principalement le résultat de la volonté de trois hommes : Charles de Gronckel, l'administrateur[4], Ovide Decroly, le pédagogue et Nicolas Smelten, l'instituteur spécialisé, disciple de Decroly qui deviendra, après la mort d'Ovide Decroly, le président de la section belge de la *New Education fellowship* et le président de la Ligue de l'enseignement belge. Après la fin du premier conflit mondial, la Cité joyeuse crée plusieurs homes dans toute la Belgique avant de se regrouper en 1937 dans une cité-jardin à Molenbeek. Elisabeth Rotten, artisan de la création de la FICE mais aussi vice-présidente de la *New Education Fellowship*, précisait à ce sujet « à l'origine les diverses maisons de la Cité étaient très dispersées ; mais les dirigeants, comprenant qu'il y avait grand avantage à combiner la vie de famille et la connaissance immédiate des problèmes et des possibilités pratiques de la vie en commun, se sont efforcés de les grouper[5]. »

Seconde caractéristique, la Cité joyeuse est dès sa création un laboratoire de la pédagogie Decroly, au même titre que l'institut pour enfants dits «irréguliers » créé par Ovide Decroly en 1901 ou l'école de l'Ermitage en 1907. Pour Decroly, la Cité était l'occasion de montrer une nouvelle fois que tous les enfants étaient capables d'être éduqués, avaient droit à une éducation en vue d'une insertion dans la vie sociale.

La mort du pédagogue en 1932 n'a pas empêché le maintien de cette pédagogie au sein de la cité. Au contraire, elle apparaît à travers le travail de Nicolas Smelten, comme un moyen de maintenir et de dynamiser cette pédagogie autour de plusieurs principes de base : des homes d'éducation familiale par petits groupes, une coéducation effective, une éducation intégrale, le respect des opinions et la volonté de développer au maximum la liberté et la responsabilité de chaque enfant.

Ces quelques éléments expliquent que très « naturellement » , et c'est la troisième caractéristique, la Cité joyeuse est présente dès les prémices de la concertation mondiale des communautés d'enfants. Elisabeth Rotten décrit d'ailleurs la Cité joyeuse, ainsi que la cité de l'enfance de Charleroi, autre communauté d'enfant belge invitée à Trogen, comme deux entités « analogues qui ont pour principe d'accorder aux enfants une très grande liberté et d'insister sur leur activité créatrice ; réalisant une combinaison entre la vie de famille et la vie de communauté, elles cherchent à donner aux enfants abandonnés une sécurité personnelle et veulent en faire de bons citoyens[6]. »

Préfiguration des communautés d'enfants, la Cité joyeuse doit aussi son influence à l'importance de fortes personnalités. D'abord Charles de Gronckel, qui participe à la conférence de Trogen en juillet 1948 comme directeur de la Cité mais qui décède en 1949. Ensuite, Nicolas Smelten qui participe activement à l'institutionnalisation de la FICE et de l'ANCE belge en étant un membre influent du comité directeur de la FICE. Enfin, Jeanne Jadot-Decroly, fille d'Ovide Decroly, directrice de l'Institut d'éducation spéciale du même nom à Bruxelles, en lien direct avec la Cité joyeuse, fut désignée experte auprès de la FICE, ce qui est à la fois un symbole mais représente aussi la volonté d'associer l'histoire des communautés d'enfants à celle de l'Education nouvelle et en particulier, à travers elle, de la pédagogie Decroly.

Ainsi, la Cité joyeuse, établissement d'Education nouvelle et communauté d'enfants, a ses propres spécificités, en particulier par son lien avec la pédagogie Decroly et le combat laïc belge. Elle n'est pas née du second conflit mondial mais, par l'importance de ses fondateurs, de ses soutiens, par sa connaissance de l'éducation des enfants victimes de la guerre, elle participe ardemment à « l'espoir » des communautés d'enfants de l'après seconde guerre mondiale. Mais comme l'écrit encore Elisabeth Rotten, il s'agit après Trogen de rendre « l'espoir à chaque communauté,

[4] Chef de service à l'administration communale d'Ixelles
[5] Rotten, E. (1949), p. 5.
[6] *Idem*.

jusqu'alors isolée dans la lutte, et insuffler une vigueur nouvelle au mouvement, qui s'étend aujourd'hui rapidement[7]. » Mais quelles sont les formes de cette « vigueur nouvelle » ?

2. Charleroi 1949 : date de naissance de l'institutionnalisation de la concertation nationale et internationale des communautés d'enfants ?

Pour comprendre les formes de cette institutionnalisation, il faut nous intéresser en particulier à l'Assemblée générale constitutive de la FICE qui se déroule à Charleroi en Belgique en octobre 1949. Car si la conférence de Trogen est comprise comme la date de naissance de la FICE, Charleroi pourrait être comprise comme la date de son institutionnalisation en décidant notamment la création d'associations nationales.
Prenons ici l'exemple de la mise en place de l'Association nationale belge qui concerne directement la Cité joyeuse.
Premièrement, conformément aux conclusions de la conférence de Charleroi, il fut décidé la constitution d'une association nationale belge destinée « à rechercher et à grouper les Communautés d'enfants existant en Belgique, répondant au critère édicté par les statuts et susceptibles d'être affiliés à la FICE[8] ».
Deuxièmement, René de Cooman, directeur-fondateur de la Cité de l'enfance de Charleroi et à cette époque président de la FICE, avec l'aide de Nicolas Smelten, met sur pied un comité provisoire[9] qui établit une première liste de communautés d'enfants belge.
Mais immédiatement la question de la définition et des frontières de l'association se pose. En septembre 1950 à l'issue de la seconde Assemblée générale de Lyon, un questionnaire est adressé aux communautés retenues par le comité provisoire en vue de leur affiliation et sur la base de leurs réponses, une bonne moitié, soit près de 25 établissements ont été retenus et ce qui veut dire que plus de 25 établissements n'ont pas été retenus !
Les comptes rendus de la réunion constitutive de l'ANCE qui se déroule à la Cité joyeuse le 22 janvier 1951, montrent bien que la question de la définition des communautés d'enfants est un enjeu majeur et René de Cooman doit mettre toute son autorité pour refuser de sortir de la définition entérinée par les instances de la FICE à Charleroi puis à Lyon. Il doit néanmoins accepter la création d'une commission de deux ou trois délégués chargée d'enquêter et de contrôler sur place de la réalité des communautés d'enfants. Enfin, de Cooman, doit devant de multiples interrogations, rappeler « le caractère de neutralité politique de la FICE au sein de laquelle doit être bannie toute action politique, religieuse ou philosophique. Les membres de l'association se doivent précise-t- il « de servir l'enfance malheureuse et non pas se servir d'elle ».
Ces discussions illustrent bien la complexité d'établir une cohésion et une concertation nationale pour des établissements qui vivent en totale indépendance.

Ces débats se retrouvent d'ailleurs à tous les échelons de la FICE et en particulier lors de l'Assemblée de Charleroi. Sans détailler la question de la définition des communautés d'enfants, il est a noter qu'à chaque assemblée générale de la FICE tout en rappelant celle de Trogen on assiste à des débats et à un élargissement constant de cette définition pour aboutir à la troisième assemblée générale de Florence en novembre 1951 à une interprétation très large du docteur Bernard Drzewieski : « l'accueil, tant dans les comités nationaux qu'à la FICE de tous ceux qui tendent à réaliser une « communauté démocratique » et il souhaite associer au travail de la FICE « tous les organismes qui groupent les éducateurs progressistes. Aussi bien dans les communautés proprement dites que dans les classes (internat ou non) »[10]. Nicolas Smelten, représentant la Cité joyeuse se montre à cette occasion très réticent à un tel élargissement et estime que la FICE ne peut

[7] Rotten, E. (1949), p. 2.
[8] Archives Cité joyeuse. Carton 167. Compte-rendu de la réunion constitutive de l'ANCE tenue à la Cité joyeuse le 22 janvier 1951.
[9] idem
[10] Archives UNESCO. Carton 370.185, Procès-verbaux des séances du comité directeur de la FICE qui s'est tenu au siège de l'UNESCO les 7 et 8 décembre 1951.

pas prendre d'engagement formel et doit laisser chaque association nationale libre de toute décision.
Ensuite ce qui nous semble intéressant de noter lors de la conférence de Charleroi, la similitude des formes de l'institutionnalisation de la concertation des communautés d'enfants de l'après seconde guerre mondiale avec celle des écoles nouvelles du début du XXe siècle.
L'institutionnalisation des écoles nouvelles avaient pris des formes variées, en particulier la fondation de l'Institut Jean-Jacques Rousseau à Genève, des congrès internationaux thématiques et la création de revues.
Les points de l'ordre du jour des séances de Charleroi reflètent les mêmes préoccupations :

- Choix d'une « capitale », en l'occurrence le village Pestalozzi de Trogen.
- Projet d'un centre international de recherches[11].
- Mise en place de camps internationaux annuels d'enfants[12] et de stages internationaux d'éducateurs[13].
- Projet de création d'une revue internationale pour les éducateurs et d'un journal international de jeunesse fait par les enfants des différentes communautés, avec comme but affiché « sous une forme attrayante, à inculquer aux enfants un esprit d'internationalisme réel, fondé sur la connaissance des autres pays »[14].
- Plus « anecdotique », la FICE pense même à la composition d'un « hymne » des communautés d'enfants et la création d'un comité d'honneur de la FICE[15].
- Organisation annuelle d'une assemblée générale associée à des conférences d'experts et des journées d'études autour d'une thématique. Par exemple, pour Charleroi, « les problèmes éducatifs de l'enfance vagabonde »[16].

Ainsi, les deux processus d'élaboration d'un mouvement international des établissements d'éducation nouvelle et des communautés d'enfants, dans deux contextes historiques différents, ont de fortes similitudes. Par ailleurs, si l'institutionnalisation des deux processus au niveau international est une évidence, les débats et les tensions explicites semblent bien montrer que dans les deux cas, s'il existe bien un idéal concerté, cet idéal ne se caractérise-t-il pas plus comme une nébuleuse que comme un mouvement réellement construit ?

Mais toutes ces similitudes nous ramènent à notre questionnement de départ s'agit-il de deux initiatives distinctes ou du même élan dans des contextes différents ?
Car même si les mouvements d'Education nouvelle ont modifié les réflexions et les pratiques éducatives, elles n'ont pas réussi à transformer les systèmes nationaux d'enseignement. Les communautés d'enfants ne représentent-elles pas un nouveau moyen de transformer l'ensemble du système éducatif ? Et sans nécessairement aller jusqu'à cet idéal, les communautés d'enfants ne sont-elles pas un nouveau paradigme de l'Education nouvelle ?

3. Les communautés d'enfants, nouveau paradigme de l'Education nouvelle ?

Pour préciser concrètement cette réflexion, l'étude de la Cité joyeuse nous apparaît comme un outil privilégié. En effet, l'établissement est présent sur la scène éducative belge depuis la première guerre. Il est depuis cette date un foyer d'Education nouvelle, mais qu'en est-il en 1945 ? Les archives de la Cité joyeuse montrent bien que ses promoteurs expriment à cette date un idéal renouvelé autour de trois axes : la propagation et le perfectionnement de l'Education nouvelle, la défense de la laïcité et la promotion de l'enseignement spécial. Encore une fois, la figure de

[11] Archives UNESCO. Carton 370.185. procès-verbal AG Charleroi, point 6 de l'ordre du jour.
[12] Archives UNESCO. Carton 370.185. procès-verbal AG Charleroi, page 10.
[13] Archives UNESCO. Carton 370.185. procès-verbal AG Charleroi, point 4 de l'ordre du jour.
[14] Archives UNESCO. Carton 370.185. procès-verbal 3ère séance AG Charleroi du 13 octobre, page 9.
[15] Au cours de la neuvième session du comité directeur en novembre 1950, René de Cooman propose de solliciter John Dewey, Maria Montessori, Henri Wallon, Célestin Freinet, Jean Piaget, Carl Washburne et bien sûr Adolphe Ferrière Archives Cité joyeuse. Carton 167. Rapport sur la 9e session du comité directeur de la FICE tenue au siège de l'UNESCO les 23 et 24 novembre 1950.
[16] Archives UNESCO. Carton 370.185.

Nicolas Smelten nous semble importante car ces trois thèmes sont aussi ceux de la Ligue de l'enseignement belge qu'il préside à l'époque. Ainsi, la Cité joyeuse pourrait-elle être le modèle ou tout au moins le prototype des changements radicaux souhaités du système traditionnel d'enseignement spécial et de l'école en général ?

Mais en 1945, dans le contexte politique et social belge, si le renouveau éducatif apparaît comme une urgence, les aspirations novatrices sont très vite retombées et les idéaux de l'Education nouvelle subissent de très fortes résistances. Ainsi, l'élan des communautés d'enfants de l'après-seconde-guerre mondiale ressemble fort à un moyen privilégié pour poursuivre les combats de l'Education nouvelle. La présence et l'implication de dirigeants de *la New Education Fellowship* comme par exemple Elisabeth Rotten et Nicolas Smelten au sein des différentes instances de la FICE attestent de cette volonté de poursuivre la diffusion des idées de l'Education nouvelle.

Mais pour aller un peu plus loin, nous souhaiterions illustrer notre propos par le rôle joué par Jeanne Jadot-Decroly. Neuropsychiatre, directrice de l'institut d'enseignement spécial d'Uccle (Bruxelles), elle n'est pas membre direct de la direction de la Cité joyeuse ; mais médecin-associé et fille d'Ovide Decroly, elle représente le courant de la pédagogie Decroly pour les enfants dits « irréguliers » dont la Cité Joyeuse est un des fers de lance. Ensuite, elle fut de toutes les réunions de l'ANCE belge et surtout elle est une des expertes diligentées par l'UNESCO lors des journées d'études de la FICE, notamment à Lyon en 1950 et à Florence en 1951.

A la troisième assemblée générale de la FICE qui se déroule à Florence en novembre 1951, Jeanne Jadot-Decroly intitule sa conférence « les expériences d'éducation en communauté d'enfants et leur contribution à l'éducation en général ». D'entrée, elle place son propos dans le processus de l'Education nouvelle du début du siècle : « De même qu'au début de notre siècle les expériences faites dans l'éducation des enfants anormaux se sont avérées efficaces dans l'éducation des enfants normaux, nous pensons que les méthodes d'éducation et d'instruction dictées souvent par la nécessité dans les communautés d'enfants, sont appelées à exercer une action très efficace sur les méthodes traditionnelles de l'Ecole officielle[17]. »

Puis elle replace les principes fondamentaux de la pédagogie et de la psychologie des communautés, non pas comme une nouveauté ou une rupture mais bien comme la continuation des principes de pédagogies nouvelles (initiative personnelle dans l'instruction et dans l'éducation, respect de la personne de l'enfant et de son développement psychologique, autonomie et responsabilité comme buts de l'éducation). Ensuite, pour Jeanne Jadot-Decroly « le grand mérite des communautés est d'avoir su retrouver et développer ces principes. » Ainsi, les communautés sont définies comme le moyen d'un nouveau souffle de l'Education nouvelle et en particulier un moyen pour « transformer profondément l'école traditionnelle » et lutter contre les « forces de résistance qu'opposent les traditions scholastiques ancrées dans la coutume. » Jeanne Jadot-Decroly énonce enfin plusieurs considérations qui sont reprises dans les conclusions de la commission qui débat de cette question à Charleroi. Nous pouvons ici les résumer succinctement :

- L'école traditionnelle doit se transformer en prenant comme point de départ de l'éducation et de l'instruction les expériences vécues de l'enfant.
- La communauté d'enfant doit être un modèle pour l'école en permettant à l'enfant un développement moral et social harmonieux.
- La formation des enseignants doit être entièrement revue du point de vue intellectuel, moral et technique.

C'est donc finalement une nouvelle « révolution copernicienne » que propose Jeanne Jadot-Decroly à partir cette fois des communautés d'enfants qui sont intégrés au mouvement d'Education nouvelle. Si ses propos engagent la FICE dans ses considérations finales, nous pouvons toutefois nous demander si elles sont partagées par tous les acteurs de cette aventure ? Néanmoins, en plaçant la question du point de vue finalement social et politique, elle propose, comme le revendiquent les fondateurs de l'Education nouvelle, la création d'une autre école.

[17] Idem.

Afin de clore provisoirement cette étude, il nous a semblé préférable de proposer, en guise de conclusion, quelques remarques plus que des conclusions définitives.
Ce symposium concernant l'histoire des communautés d'enfants après la seconde guerre mondiale, s'inscrit comme un point aveugle de la recherche en éducation. En effet, les études d'histoire de l'Education nouvelle se sont avant tout intéressées à ses figures fondatrices, à ses pédagogues, à leurs principes et à leur mise en œuvre au sein des écoles qu'ils ont créées. Néanmoins, le rôle des pédagogues d'Education nouvelle dans la création, l'organisation administrative et pédagogique de certaines communautés d'enfants n'a-t-il pas été marginalisé ou tout au moins sous-estimé ?

Dans le cas qui nous intéresse ici, la Cité joyeuse, cette communauté d'enfants apparaît comme un pan de l'étude de la pédagogie Decroly aussi important que l'étude de l'école de l'Ermitage ou de l'Institut d'enseignement spécial. L'étude de l'histoire de la Cité joyeuse doit donc être entreprise et nous ne doutons pas que le centenaire de sa fondation en sera l'occasion.
Les difficultés pour définir les communautés d'enfants, l'extrême variété de ces communautés, de leurs finalités et de leurs pratiques peuvent, en partie, expliquer ce manque d'intérêt pour ces expériences pédagogiques mais l'histoire de ces communautés d'enfants fait partie intégrante de celle de l'Education nouvelle.

Cette histoire reste en tout cas à écrire. Nous avons ici choisi, pour ébaucher ce travail, d'articuler à la fois l'histoire d'un établissement, qui appartient à la première liste de communautés d'enfants de l'après-guerre, et ses liens avec la construction au niveau mondial de la FICE et au niveau national belge de l'ANCE. Néanmoins, de très nombreuses autres questions se posent concernant les pratiques au sein d'une telle communauté, leurs évolutions, les répercussions de l'élaboration d'une concertation internationale et nationale sur un tel établissement. Ainsi une cartographie et une typologie des communautés d'enfants seraient à cet égard intéressantes. La mise en lumière de cette histoire nécessite aussi une contextualisation précise car il est évident que le contexte, notamment international, est primordial. L'urgence et l'élan de l'immédiat après-guerre fait rapidement place, avec la crispation politique internationale, à l'essoufflement de cet espoir.

Nous nous sommes ici essentiellement intéressés aux années 1948-1950 car elles apparaissent comme celles de l'élan de l'après-guerre, mais des signes d'essoufflement sont perceptibles à partir de la troisième assemblée générale de Florence de 1951 qui mériterait de nombreuses précisions et nuances. Ensuite, nous nous sommes également attachés à donner quelques éléments des formes d'institutionnalisation de la FICE mais il s'agit aussi d'établir quels sont les rôles respectifs des acteurs de cette histoire. Les rapports de forces politiques, intellectuels et de personnes s'affirment et évoluent. La vie de la FICE n'apparaît pas comme un « long fleuve tranquille », comment le pourrait-elle ?

A travers cette histoire se pose également la question de savoir, comme pour l'Education nouvelle, si les communautés d'enfants de l'après Seconde Guerre mondiale correspondent à une forme socio-historique spécifique, avec des acteurs et un contexte précis, ou si au-delà elles ont participé à l'élaboration d'une nouvelle façon de penser et de pratiquer l'éducation ? Toute cette première série de questions rapidement esquissée nous semble prouver l'importance de cette histoire des communautés d'enfants au sein de l'histoire de l'Education.

4. Bibliographie

Brosse, T. (1949). *Enfants sans foyer : compte rendu des travaux de la conférence des directeurs de communautés d'enfants*. Paris : Ed. Unesco.

Ferrière, A. (1945). *Maisons d'enfants de l'après-guerre.* Neuchâtel : Editions de la Baconnière.

Ferrière, A. (1950, 2e éd. revue et complétée), *L'autonomie des écoliers dans les communautés d'enfants*. Neuchâtel : Delachaux et Niestlé.

Rotten, E. (1949). *Les communautés d'enfants, une vie nouvelle pour les victimes de la guerre*. Paris : Unesco.

Wallon, H. (1950). *Les Maisons d'enfants*. Paris : PUF.

Hameline, D. (dir.), (1995). *L'éducation nouvelle et les enjeux de son histoire*. Berne : Peter Lang.